



L'écho de nos campagnes



ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX
DE LOIRE-ATLANTIQUE

La lettre d'informations des Maires ruraux de Loire-Atlantique

Rencontre avec un sénateur de Loire-Atlantique pour parler de ZAN

Le 25 mars, des membres du bureau de l'AMR44 ont échangé avec M. Grosvalet, sénateur de Loire-Atlantique et membre d'un groupe de travail sur le dispositif Zéro Artificialisation Nette au sein du Sénat. Cet échange a permis aux maires présents de partager des exemples concrets de l'impact du ZAN sur la mise en œuvre de projets et leurs difficultés et préoccupations face à cette mesure.

Une nouvelle secrétaire administrative au sein de l'AMR44

Le réseau grandit et, pour répondre efficacement à cet accroissement, l'AMR44 a pris la décision d'embaucher une secrétaire administrative à temps partiel. Ainsi, Alice Grinand a pris son poste au début du mois de février. Sa mission est d'assurer la fluidité du fonctionnement de l'association au quotidien : suivi des adhésions, communication, etc. N'hésitez donc pas à la contacter : contact@mairesruraux44.fr.

Les AMR de Pays de la Loire invitées par la Région

Le 11 mars, les associations des maires ruraux des Pays de la Loire étaient invitées à un déjeuner avec Mme Christelle Morançais, présidente de Région. Marie-Pierre Guérin, co-présidente de l'AMR44, a répondu positivement à cette invitation, aux côtés de Gilles Talluau, président de l'Association des Maires Ruraux de Maine-et-Loire, Denis La Mache président de l'Association des Maires Ruraux de Vendée, Jean-Yves Denis, président de l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe et Richard Chamaret, président de l'Association des Maires Ruraux de Mayenne.

Lors de ce repas de travail, de nombreux sujets relatifs aux territoires et à la Région ont pu être abordés : le contrat de territoire régional, les fonds LEADER, la mobilité, le Zéro Artificialisation Nette, l'accès aux soins, etc.



ABBARETZ / ASSERAC / AVESSAC / BOUÉE / BOUSSAY / BOUVRON / BRAINS / CASSON / CHAUVÉ / CHEIX-EN-RETZ / CONQUEREUIL / CORCOUÉ-SUR-LOGNE / CORSEPT / COUFFÉ / DREFFÉAC / FÉGRÉAC / FERCÉ / GUENROUËT / ISSÉ / JUIGNÉ-DES-MOUTIERS / LA BOISSIÈRE DU DORÉ / LA CHAPELLE-DES-MARAIS / LA CHAPELLE-GLAIN / LA CHAPELLE-HEULIN / LA GRIGONNAIS / LA LIMOUZINIÈRE / LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE / LA PLAINE-SUR-MER / LA PLANCHE / LA REGRIPIÈRE / LA REMAUDIÈRE / LA TURBALLE / LAVAU-SUR-LOIRE / LE GÂVRE / LE PALLET / LE TEMPLE-DE-BRETAGNE / LES MOUTIERS-EN-RETZ / LOIRE-AUXENCE / MASSÉRAC / MAUVES-SUR-LOIRE / MOISDON-LA-RIVIÈRE / MONTBERT / MONTRELAIS / MOUZEIL / MOUZILLON / NOTRE-DAME-DES-LANDES / NOYAL-SUR-BRUTZ / PANNÉCÉ / PAULX / PETIT-AUVERGNE / PETIT-MARS / PIRIAC-SUR-MER / PRÉFAILLES / PRINQUIAU / QUILLY / REMOULLÉ / RIAILLÉ / ROUANS / ROUGÉ / SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET / SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE / SAINT-ÉTIENNE-DE-MER-MORTE / SAINT-FIACRE-SUR-MAINE / SAINT-GILDAS-DÈS-BOIS / SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON / SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES / SAINT-LUMINE-DE-CLISSON / SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS / SAINT-MALO-DE-GUERSAC / SAINT-MARS-DE-COUTAIS / SAINT-MARS-DU-DESERT / SAINT-NICOLAS-DE-REDON / SAINT-VIAUD / SION-LES-MINES / SOUDAN / SOULVACHE / TOUVOIS / TRANS-SUR-ERDRE / VALLONS DE L'ERDRE / VAY / VILLENEUVE-EN-RETZ / VUE

Vers un statut de l'élu local

Ce mois-ci était débattu en séance publique au Sénat la proposition de loi portant sur la création d'un statut de l'élu local. Un enjeu crucial à notre échelle d'élu local, puisque cela contribuera à améliorer les conditions d'exercice de nos mandats.

L'Association des Maires Ruraux de France a fait une liste de 35 propositions d'amendements afin de compléter et améliorer ce texte pour qu'un véritable statut de l'élu local en émerge et permette l'engagement de toutes et tous dans un mandat électif municipal. Ces propositions concernent à la fois la mise en visibilité et la solennité du mandat et de son cadre d'exercice, des mesures pour favoriser l'articulation entre le mandat, la vie professionnelle et la vie personnelle, la sécurité matérielle, la responsabilité des élus, la facilitation de l'exercice du mandat et la sécurité physique et juridique.

Afin de peser sur le débat, l'Association des Maires de Loire-Atlantique a saisi les sénateurs de Loire-Atlantique. Cet exercice de sensibilisation des sénateurs a porté ses fruits. En effet, l'étude menée par l'AMR44 l'été dernier, soulignant qu'un tiers des élus souffrait d'insomnies et de pression trop forte, a été citée par nos sénateurs. Leur objectif était de défendre un amendement visant à demander au Gouvernement de remettre un rapport sur les axes d'amélioration pour mieux évaluer et prendre en considération la santé des élus municipaux.

La proposition de loi a été adoptée le 7 mars en première lecture, et a intégré plusieurs des propositions émanant de l'AMRF : élargissement du champ des réunions qui donnent lieu à une autorisation d'absence légale, assimilation des temps d'absences à une durée effective de travail pour les avantages sociaux, possibilité pour l'employeur de rémunérer les temps d'absences et crédits d'heures dans les mêmes conditions, possibilité d'exercer son mandat électif en arrêt de travail par principe, si le médecin ne s'y oppose pas, etc.

L'Assemblée nationale a également prévu de faire adopter un texte au printemps avec une autre proposition de loi. Les Maires Ruraux de France, et l'AMR44 à ses côtés, appellent à une mobilisation auprès du Parlement. C'est dans ce sens que deux membres du bureau de l'AMR44 ont été auditionnés le 28 mars par Jean-Claude Raux, député de Loire-Atlantique. Un échange riche autour de la santé mentale, l'équilibre vie professionnelle et vie publique, ou encore la reconnaissance des édiles de terrains.

LES SAMEDIS MATINS DES MAIRES RURAUX

Samedi 20 avril

Vue



Prochaine Assemblée générale de l'AMR44

Lors de la prochaine Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de Loire-Atlantique, qui se tiendra à **Vue le 20 avril prochain**, un échange sera proposé en amont de la partie statutaire.

Cette matinée se clôturera par un temps convivial autour d'un verre et d'un buffet. Cet événement n'est ouvert qu'aux communes adhérentes à l'association. Vous pouvez vous inscrire en **cliquant ici**. Si vous n'êtes pas encore adhérent à l'association, merci de prendre contact avec nous : contact@mairesruraux44.fr

